



# COMMUNIQUÉ

## AU CŒUR DES SECTIONS SYNDICALES

Le 5 octobre 2022

Contact :

Laurent DELNAUD, Délégué syndical central, 07.88.47.76.56 [laurent.delnaud.cfdt@cea.fr](mailto:laurent.delnaud.cfdt@cea.fr)

Sébastien LAMBERT, Secrétaire général du S2NM-CFDT, 06.37.42.68.06

[sebastien.lambert.cfdt@cea.fr](mailto:sebastien.lambert.cfdt@cea.fr)

### **CEA : la CFDT signataire d'un dispositif d'aide au pouvoir d'achat, mais...**

Le sujet de la rémunération des salariés du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives est au cœur de l'action syndicale de la CFDT, première organisation syndicale de l'organisme. En effet, les équipes CFDT ont engagé un mouvement social intersyndical pour porter un cahier revendicatif visant à une meilleure reconnaissance financière des salariés du CEA.

Après plusieurs journées de mobilisation, d'assemblées générales sur les sites du CEA et de visites auprès des ministères, la Direction du CEA est allée plaider auprès de l'État pour, dans un premier temps, obtenir des autorisations permettant de lutter à court terme contre l'inflation.

Malgré une négociation tronquée au départ par une communication hasardeuse de la Direction, les principales organisations syndicales signent un accord de NAO qui prévoit entre autres :

- Une prime pérenne à partir d'octobre de +170 € brut pour les non-cadres et +155 € brut pour les assimilés cadres dans l'entreprise.
- Une prime de plus de 700 € pour prendre en compte les effets de l'inflation depuis le début de l'année.

La CFDT est satisfaite de cette mesure incitative face à l'inflation, mais estime que cet accord ne règle pas le conflit sur les rémunérations, sachant que de nombreux points du carnet revendicatif n'ont même pas été discutés. Elle invite la Direction du CEA à trouver de nouvelles marges de manœuvre pour améliorer les carrières, surtout des non-cadres.